

**Affichage : le 16/06/2026**

**Commission Gestion des Compétitions**  
**PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION**  
**Réunion du 15 juin 2026 à 20h30**

Sous la présidence de Monsieur William Vimeux.

**Présents :**

- Jean-Claude Dagbert
- Claude Fournier
- Dominique Hary
- Sylvain Lemaitre
- Stéphane Mille
- Franck Poret
- Patrick Queniart

---

**Objet de la réunion**

La Commission Gestion des Compétitions s'est réunie afin de valider les accessions en Régional 3 (R3) des clubs du District Côte d'Opale ayant terminé à la première place de leurs groupes respectifs de Départemental 1 à l'issue de la saison 2025-2026.

Après examen des classements officiels et conformément aux règlements en vigueur, la Commission valide l'accession en **Régional 3** des clubs suivants :

- **US Blaringhem 530987**
- **JS Desvres 500283**
- **L'Éclair Neufchâtel 500188**

La Commission constate que ces trois clubs ont terminé premiers de leurs groupes respectifs et sont donc éligibles à l'accession, puisqu'aucune autre décision disciplinaire ou juridique n'est en cours les concernant.

Par ailleurs, le titre de **Champion du District Côte d'Opale Départemental 1** est attribué à l'**US Blaringhem**, ce club ayant obtenu le plus grand nombre de points parmi les trois premiers de groupe, avec un total de **52 points**.

La Commission adresse ses plus sincères félicitations aux dirigeants, éducateurs, joueurs et bénévoles des clubs de l'US Blaringhem, de la JS Desvres et de l'Éclair Neufchâtel pour leurs excellents résultats sportifs.

En conséquence, la Commission transmet officiellement à la **Commission Régionale des Compétitions** la validation de ces accessions en Régional 3 pour la saison 2026-2027.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président de la Commission,  
**William Vimeux**